DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-271
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

Sous matière : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

OBJET : DÉROGATION 2027 AU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

AFFICHAGE EN DATE DU : 21 OCTOBRE 2026

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 10 NOV. 2026

Envoyé en préfecture le 08/11/2026
Reçu en préfecture le 08/11/2026
Publié le 10 NOV. 2026
ID : 011-211100763-20261030-DB2026271-DE

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 octobre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, GIRY Christophe, DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, CADEL Fabien, DERKAOUI Kalvin, MEIRONE Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
RATABOUIL Michel donne pouvoir à GIRAL Hélène,
SÉMAT Gérard donne pouvoir à DE ALMEIDA Marie,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,
PERLES Bruno donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GIRY Christophe,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Secrétaire : BARBAUD Fabienne.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités d'autorisation de dérogation au repos dominical des salariés (ouvertures de commerces le dimanche).
Lorsque le Maire souhaite accorder cette dérogation pour l'ouverture des commerces le dimanche, un avis du Conseil Municipal est requis.

Monsieur le Maire indique que la Chambre de Commerce et d'Industrie par courrier en date du **06 Octobre 2026**, a précisé, après concertation avec les commerçants locaux et les organisations syndicales, les dates souhaitées pour **2027**.

Il s'agit des dimanches suivants qui concernent l'ensemble des commerces, hors concessions automobiles :

- **Les 10 et 17 Janvier 2027, les 1er et 2èmes dimanches des soldes d'hiver,**
- **Les 27 Juin et 04 Juillet 2027 les 1er et 2èmes dimanches des soldes d'été,**
- **Le 30 Mai 2027, fête des mères,**
- **Le 20 Juin 2027, fête des pères,**
- **Le Dimanche de la fête du Cassoulet 22 août 2027**

• **Les 28 Novembre et 5, 12, 19 Décembre 2027, avant les fêtes de Noël**

En outre, pour les concessions automobiles et suite au courrier en date du 09 **Septembre 2026** du **Mobilians Occitanie**, nous informant des dates nationales pour **2027** des journées portes ouvertes des concessionnaires automobiles, les dates suivantes sont proposées :

- **Les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 12 septembre et le 10 et 17 octobre 2027.**

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déroger au repos dominical aux dates précitées et précise qu'il a sollicité l'avis de la communauté de communes par courrier en date du 09 octobre 2026, conformément à la règlementation.

Il précise qu'un arrêté municipal prévoira ultérieurement et après avis des organisateurs d'employeurs et de salariés intéressés, conformément à la réglementation, les conditions de mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

L'AUTORISE les dérogations au repos dominical aux dates précitées, pour l'année 2027.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
09 NOV. 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
08 NOV. 2026
Par publication le :
10 NOV. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 30 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER